

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-keranterec.com et les sites partenaires. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours.

Réservation de votre séjour

La réservation est confirmée dès réception d'un acompte de 25 % du montant total de votre séjour.

Les noms, prénoms et âges de tous les participants doivent être communiqués au plus tard à l'arrivée. Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du camping...) ou de santé, les mineurs non accompagnés d'un adulte peuvent être acceptés sous certaines conditions (accord express des gestionnaires du camping). Les réservations pour des week-ends d'intégration étudiants ne sont pas autorisées.

Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée par écrit.

L'établissement suit les directives du gouvernement concernant la COVID19 et demandera des justificatifs nécessaires à l'entrée si tel est imposé.

Conditions de paiement

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant des prestations réservées doit être réglé, ainsi que les frais de dossier (non remboursables). Le montant des frais de réservation est de 1% du montant total du séjour.

Le solde de votre séjour doit être réglé 30 jours avant la date de votre arrivée.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation.

Aucune déduction ne sera consentie en cas de départ anticipé, d'arrivée tardive, ou d'intempéries.

Les promotions ne peuvent être appliquées sur une réservation déjà réglée ou tout en partie.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entrainera une modification corrélative du prix TTC.

L'assurance annulation est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Le montant de l'assurance annulation est de 2.9 % du prix total du séjour.

Nos prix comprennent :

- **En hébergement locatif type Lodge et mobil-home**

L'accès à notre espace aquatique, la consommation d'eau, l'électricité, les équipements nécessaires pour le nombre de personnes correspondant à la catégorie de logement choisie, un véhicule par emplacement et l'accès aux activités non payantes.

- **En camping caravaning**

L'accès à notre espace aquatique, l'accès aux deux blocs sanitaires, un véhicule par emplacement et l'accès aux activités non payantes.

Pour les réservations en camping caravaning, 6 personnes maximum sont acceptées sur l'emplacement.

Nos prix ne comprennent pas :

- **En hébergement locatif type Lodge et mobil-home**

Les animaux, les visiteurs, l'assurance annulation, les frais de réservations, les participations à la taxe de séjour. Le linge de lit et de toilette, le kit bébé, le forfait ménage de fin de séjour, le wifi, les jetons de buanderie, la lessive, sont en location ou en vente sur place.

- **En camping caravaning**

Les animaux, les visiteurs, l'assurance annulation, les frais de réservations, les participations à la taxe de séjour. Le linge de lit et de toilette, le kit bébé, le wifi, les jetons de buanderie, la lessive, le barbecue*, le réfrigérateur* et les personnes supplémentaires au-delà du forfait deux personnes, sont en location ou en vente sur place. *sauf si location d'un emplacement confort +.

Venez nous voir

En cas de problème dans l'hébergement loué, ou sur l'emplacement de camping caravaning formulez une réclamation à la réception sous 24 heures (notamment sur les ustensiles, l'état, le ménage du logement).

Nous ferons le maximum pour corriger le plus rapidement possible ces éventuelles anomalies.

Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous pourriez être tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie par pré-autorisation bancaire vous sera demandé lors de votre enregistrement. Aucun prélèvement ne sera effectué. Le dépôt de garantie est à hauteur de 500.00 €.

L'établissement se donne le droit de prélever sur l'empreinte de carte si toutefois des anomalies sont constatées dans l'hébergement.

1. Caution Hébergement :

Les hébergements et les emplacements loués doivent évidemment être rendus dans l'état dans lesquels vous les avez trouvés. En cas de dégâts constatés (casse, manquements, détériorations) nous vous avertirons, puis préleverons les sommes nécessaires à la remise en état de la location ou de l'emplacement.

2. Caution Ménage/Ménage Final :

Les hébergements doivent être rendus propres à votre départ (sols nettoyés, vaisselle lavée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisines et salles de douche/wc nettoyés), barbecue vidé et nettoyé.

Si vous constatez des anomalies dans l'état de votre location à votre arrivée, il faut en avvertir sous 24h la réception du camping qui mettra tout en œuvre afin de corriger la situation au plus vite.

Si l'hébergement n'est pas rendu propre à la fin de votre séjour, nous nous réservons le droit de vous facturer les frais de remise en état et de les prélever sur votre caution après vous en avoir averti.

Vous avez la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour. Ce forfait est facturé selon la catégorie de votre hébergement et selon la durée de location et les tarifs sont consultables à l'accueil ou dans la FAQ de notre site internet. Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne vous dispense pas de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté (poubelles vidées, vaisselle lavée, couvertures pliées, détritrus nettoyés).

3. Autre cas de cautions :

Une caution est demandée pour une location d'emplacement camping caravanning concernant la mise à disposition de badges pour la barrière.

Nos hébergements et services

Compte tenu de la diversité de la gamme proposée par le camping de Kérantérec, il existe des différences au niveau de la configuration, de l'ancienneté et de la décoration des locatifs. Lors de votre réservation il vous est possible de préciser un emplacement correspondant à vos attentes, et nous ferons vraiment tout notre possible pour vous satisfaire. Mais cela ne constitue pas une garantie contractuelle.

Les travaux d'urgence entrepris par le camping ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients sur notre terrain de camping ou aux alentours, ne peuvent nous être reprochés.

Attention en début et fin de saison certains commerces et animations peuvent être fermés (se renseigner).

Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 19h. Les arrivées et départs s'effectuent :

- En basse saison en Avril/Mai/Juin et Septembre tous les jours de la semaine, arrivée entre 14h00 et 18h00 et départs (se renseigner)
- En haute saison Juillet et Août arrivées et départs les samedis exclusivement, prise des clés de 16h00 à 19h00 et les départs avant 10h30.

Les emplacements de camping caravanning sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés avant 12h. Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, vous devez impérativement avvertir le camping. Les emplacements et mobil-homes sont attribués en fonction des disponibilités et peuvent être modifiés à tout moment avant la remise effective des clés.

Si vous ne vous présentez pas le jour d'arrivée prévu et que vous ne nous prévenez pas 24h avant la date d'arrivée, alors le camping de Kérantérec se réserve le droit de remettre l'hébergement à la vente.

Service après-vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques ou administratives, qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour et les animations. (Hors cas particulier COVID cf ci-dessous)

Toute réclamation concernant un séjour pourra nous être adressée, dans un délai de 10 jours après la fin de votre séjour, dans le questionnaire de satisfaction qui

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

vous est envoyé automatiquement par email suite à la fin de votre séjour.

Nous ferons tout notre possible pour traiter votre réclamation au plus vite et dans un délai maximum de 3 mois.

Après avoir saisi l'établissement et son personnel par courrier en recommandé avec accusé de réception et à défaut d'une réponse satisfaisante sous 3 mois, le client peut saisir le Médiateur CMAP, 39 avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS. consommation@cmmap.fr

La saisie d'une juridiction par l'une ou l'autre des parties se fait dans le respect des dispositions des articles 46 et 48 du code de la procédure civile et de l'article L1612-1 du code de la consommation.

Cas Particulier COVID

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement (à laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client relève de cette catégorie de public) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client feront l'objet d'un remboursement ou d'un bon à valoir.

Si vous avez la COVID 19, ou un des participants au séjour aux dates de vos vacances et si vous avez souscrits à l'assurance annulation vous pourrez prétendre aux remboursements des sommes engagées sur présentation d'un (vrai) justificatif médical en vous rendant sur declare.fr.

Annulation du séjour

Le camping de Kérantérec vous offre une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Si vous souscrivez à l'assurance Annulation campez-couvert, voici quelques garanties :

- Annulation de séjour
- Arrivée tardive
- Interruption de séjour
- Véhicule de remplacement
- Oubli d'objet

- Virus de la covid19 ...

Retrouvez toutes les conditions générales de vente de l'assurance campez couvert sur notre site www.camping-keranterec.com

Toute annulation doit IMPERATIVEMENT être notifiée par écrit au responsable de votre lieu de séjour.

Pour bénéficier de l'assurance annulation, vous devez en informer le camping et avoir souscrit à l'assurance annulation campez-couvert à la réservation et avant le paiement des 25% d'acompte. En aucun cas, l'assurance annulation ne pourra être ajoutée à un séjour validé par l'établissement après un premier versement.

En cas d'interruption de séjour ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement ne sera accordé.

Toute annulation sans souscription à l'assurance annulation ne donnera en aucun cas, suite à un remboursement.

Règlement intérieur

Notre camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

Le port du bracelet est obligatoire de façon permanente. Il donne accès aux animations internes et aux piscines, il contribue à renforcer le contrôle aux entrées et aux sorties du camping.

Les animaux de compagnie sont acceptés au camping de Kérantérec. Vous devrez vous affranchir du tarif en vigueur selon les types d'hébergements choisis.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination peut vous être demandé à tout moment. 1 seul animal est autorisé par hébergement. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'espace aquatique et les blocs sanitaires.

Les déjections canines ou autres doivent être dûment ramassées et jetées dans des endroits appropriés types poubelles.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du camping. Il n'est pas autorisé de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en utilisant la prise électrique de votre emplacement. Vous devez effectuer la recharge de

Camping de Kérantérec 1 route de Saint-Laurent - Lieu-dit Kérantérec - 29940 La FORÊT-FOUESNANT - Tel. 02-98-56-98-11
www.camping-keranterec.com

L'espace est aménagé de 265 emplacements délimités par des haies et arbustes, dont 149 "Tourisme", 116 "Loisirs". Surface camping : 56600 M²
R.C Quimper 377 696 554 00015 APE-553 OZ selon arrêté préfectoral le 20 Septembre 2021, 4 étoiles tourisme

vosre véhicule électrique exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet et vous devez en faire la demande à la réception. Il est également interdit de nettoyer tous matériels types bateaux, voitures, remorques, motos, camping-cars, caravanes sur les emplacements de camping en se branchant au point d'eau y étant rattaché.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type d'hébergements. Dans le cas contraire à l'arrivée, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement.

Tout apport de matériel électrique supplémentaire doit être validé avant l'arrivée, auprès du camping.

Sur tout le camping, les enfants sont sous la responsabilité et surveillance de leurs parents.

Espace aquatique

Dans les piscines, le port du slip de bain est obligatoire (vêtements, et short de bain sont interdits pour des raisons d'hygiènes), ainsi que le port du bracelet.

Nous rappelons que les piscines et toboggans peuvent s'avérer dangereux. Les enfants en bas âge doivent obligatoirement porter des couches conçues spécialement pour la baignade, ce pour le respect des normes d'hygiène. Les enfants ne sachant pas nager, doivent porter OBLIGATOIREMENT des brassards. L'espace aquatique est un espace non surveillé, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des tuteurs légaux.

Les visiteurs journaliers peuvent avoir accès à l'espace aquatique après s'être affranchis du tarif en vigueur. Le camping peut être amené à fermer ponctuellement un toboggan ou une piscine en cas de problèmes techniques imprévus et pouvant entraîner un manque de sécurité ou d'hygiène.

L'accès à l'espace aquatique est formellement interdit en dehors des horaires d'ouvertures et de fermeture.

Pour retrouver l'intégralité de notre règlement intérieur, vous pouvez vous rendre sur le www.camping-keranterec.com/téléchargements

Assurance locative

Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets,

meubles, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition.

Délai de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

Image

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le client autorise expressément et à titre gratuit, le Camping de Kérantérec à le photographier ou le filmer pendant son séjour et à utiliser sur tout support les photos, vidéos ou sons, et, ce pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut également pour toutes les personnes hébergées avec le client. Elle a pour but d'assurer la promotion nationale et internationale du camping de Kérantérec sur son site internet, sa brochure, Facebook, Instagram et sur les sites partenaires.

Note importante

Aucune brochure et site internet ne peuvent être à l'abri d'éventuelles « coquilles », omissions ou erreurs d'impression. Nos prix sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Une réservation n'est effective qu'à réception d'une lettre ou d'un e-mail de confirmation provenant du camping de Kérantérec vous précisant le montant versé et le montant restant dû.

Le camping de Kérantérec ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tous tiers, de photographies dont ils ont déclaré avoir les droits, d'informations fausses, trompeuses ou erronées qui seraient mentionnées dans les catalogues ou sur les sites des partenaires, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Le camping de Kérantérec décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules ... Ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du client ou d'un autre client.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping de Kérantérec 1 route de Saint-Laurent - Lieu-dit Kérantérec - 29940 La FORÊT-FOUESNANT - Tel. 02-98-56-98-11
www.camping-kerenterec.com

L'espace est aménagé de 265 emplacements délimités par des haies et arbustes, dont 149 "Tourisme", 116 "Loisirs". Surface camping : 56600 M²
R.C Quimper 377 696 554 00015 APE-553 OZ selon arrêté préfectoral le 20 Septembre 2021, 4 étoiles tourisme